

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2014

Le dix huit mars deux mil quatorze à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Chantal BIVILLE, Maire.

Etaient présents : M. EDIN Mme TABOURET M. VINCENT M. LEBLANC Adjoint, Mme STIENNE M FLAGUAIS DANET GONDARD LAGNEL Mme LASLIER M. DUFLO

Absents : Mme MANRY (pouvoir à Mme TABOURET) M DOUCET (pouvoir à Mme LASLIER) Mme TESSON

Secrétaire de séance : M. GONDARD

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SPANC 2013

Investissement

Dépenses : 31092.74 €

Recettes : 45 908.42 €

Reste à réaliser en dépenses : 1000 €

Fonctionnement

Dépenses : 7597.46 €

Recettes : 24090.48 €

Résultat de clôture :

Investissement : 14 815.68 €

Fonctionnement : 16 493.02 €

Résultat global : 31 308.70 €

Vote : 12 pour dont 2 pouvoirs

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- De reporter 16 493.02 € en fonctionnement au compte 002
- 14 815.68 € en investissement au compte 001

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2013

Investissement

Dépenses : 148114.47 €

Recettes : 529539.93 €

Reste à réaliser en dépenses : 539855.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 66329.81 €

Recettes : 254737.26 €

Résultat de clôture

Investissement : 381425.46 €

Fonctionnement : 188 407.45 €

Résultat global : 569832.91 €

Vote 12 pour dont 2 pouvoirs

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter 188407.45 € au compte 002 et 381425.46 € au compte 001

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE DE BOSC LE HARD

Investissement

Dépenses : 578292.74 €

Recettes : 811680.23 €

Reste à réaliser en dépenses : 539855.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 958234.08 €

Recettes : 1730734.74 €

Résultat de clôture

Investissement : 233387.49 €

Fonctionnement : 772500.66 €

Résultat global : 1005888.15 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'affecter 306467.51 € au compte 1068
- de reporter 466033.15 € au compte 002
- de reporter 233387.49 € au compte 001

vote 12 pour dont 2 pouvoirs

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire présente le devis pour la pose de 3 stores supplémentaires au groupe scolaire qui n'ont pas été prévus dans le projet initial pour un montant de 1431 € TTC. Le conseil après en avoir délibéré donne son accord pour l'inscription au Budget primitif.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA 3^e TRANCHE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. EDIN présente les résultats de l'appel d'offres pour la mise aux normes de 7 installations

Et propose de retenir l'entreprise POTEL pour un montant de 77 315 €, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer le marché.

EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE JEANNE LA LORRAINE

M. EDIN informe les conseillers que les travaux sont terminés, après avoir informé les propriétaires du montant de la PFAC de 1800 € payable en 3 fois et 1200 € correspondant à la boîte de branchement, nous avons reçu deux avis négatifs de Mrs VAUCLIN Pascal et VAUCLIN Stéphane.

Il est précisé que le délai de raccordement est de deux ans et la réception des travaux sera réalisée le 26 mars prochain.

VENTE D'HERBE

Le conseil après avoir pris connaissance des 4 offres, retient celle de M GOSSE pour un montant de 1 375 €.

VENTE DE BOIS

Le conseil après avoir pris connaissance des 6 offres, retient celle de M Hill pour un montant de 251 €

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire informe que les membres de la bibliothèque ont souhaité modifier quelques paragraphes qui ne sont plus à l'ordre du jour dans le règlement et propose d'ajouter une pénalité de 5 € par semaine aux adhérents qui rendent les livres en retard. Le conseil après en avoir délibéré, adopte ce nouveau règlement tel qu'il est présenté.

CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES DU SIAEPA DE GRIGNEUSEVILLE

M. EDIN présente l'essentiel du contenu de cette convention d'une durée de 15 ans pour laquelle le SIDESA a réalisé une étude faisabilité. Les nouveaux tarifs seront mis en place après négociation de la DSP. M EDIN souhaite que le gain réalisé serve à diminuer la facture des Bolhardais de 0.12 € le m3 environ.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

ECHEANCE DSP ASSAINISSEMENT

M EDIN expose que la DSP eau et la DSP assainissement n'ont pas les mêmes échéances en terme de contrat et il serait judicieux de calquer la DSP Assainissement sur celle de l'eau, afin de relancer les deux ensembles dans le même marché sur la même durée. Le montant des honoraires pour l'AMO s'élève à 10 500 € + l'option de contrôle. Le conseil approuve et autorise le lancement de la consultation.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS SUR LES CANTONS

Madame le Maire précise qu'en février nous dépendions de Têtes Auffay. Depuis la parution du décret nous dépendons de Neufchatel.

ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU

Madame TABOURET Trésorière de l'association Au Fil de l'Eau informe que l'association est dissoute, et qu'il a été décidé de répartir les fonds restants comme suit :

- 1 200 € pour la construction d'une passerelle au-dessus du Chasse Fêtu et la pose de clautras près des abris randonneurs
- 200 € pour l'AJC pour la foulée du Bolhard
- Le solde 332 € pour l'AECB pour achat de matériel

AUDITS POUR LE RACHAT DE LA RESIDENCE SAINT JEAN ET POUR LES CONTRATS DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe les conseillers que les audits réalisés par M. VANTOL pour le rachat de la résidence Saint Jean et pour les contrats des installations thermiques de la commune seront présentés aux membres du CCAS et aux conseillers municipaux le 20 mars prochain à 19 h 00.

Madame le Maire remet la liste des investissements réalisés par la commune à Bosc le Hard pendant le mandat 2008 – 2014 ainsi que le comparatif de la situation financière de la commune par rapport aux communes de même importance.

Madame BIVILLE remercie le conseil municipal pour le travail accompli, l'aide apportée et les résultats obtenus.

Elle souhaite bonne route à ses successeurs.